

Dossier : Pourquoi voter FO dans la Fonction Publique d'Etat ?

Rémunération

Trois ans après que le gouvernement Valls a annoncé sa volonté d'appliquer sa réforme de la rémunération des fonctionnaires (PPCR) malgré le rejet majoritaire des organisations syndicales, ses effets négatifs se font déjà sentir. Des mesures que **FO** Fonction Publique a qualifié de machine à faire des économies.

Les points supplémentaires mis sur la grille et pris sur les primes ne peuvent masquer la réalité : carrières allongées et ralenties, avancement de grades et promotions réduits, plan de requalification en berne. Sur le long terme la masse salariale sera contenue et diminuée.

Notre revendication d'une meilleure grille indiciaire pour la Fonction publique, notamment grâce à l'intégration pour tous de la moyenne des primes de chaque catégorie, offre de vraies perspectives d'améliorations de la rémunération et des pensions.

Mais cela passe par l'arrêt d'une politique de rémunération strictement budgétaire qui regarde « combien on paie » et « non comment ou pourquoi on paie » ?

FO ne confond pas revalorisation et augmentation. La première procède du maintien du pouvoir d'achat par l'indexation de la valeur du point d'indice à minima sur les prix tandis que la seconde résulte des évolutions de carrière, de l'amélioration de la grille et du niveau des rémunération (voir page 13). Cette dernière ne peut faire obstacle à l'impérieuse nécessité de revaloriser le point d'indice. Les sept années de gel ont coûté très cher aux agents à tel point qu'elles participent à la baisse des rémunérations (par l'augmentation des prélèvements) et ont dégradé définitivement les pensions futures. La huitième année qui s'annonce dans le projet de loi de finances 2019 accentue cette spirale.

Les agents publics ne doivent plus être la variable d'ajustement budgétaire du Gouvernement : la qualité du service public se gagne par une politique salariale responsable. PPCR et les réformes statutaires des dix dernières années n'ont rien réglé. Ni les disparités de revenus entre agents de même niveau ni les inégalités professionnelles hommes/femmes.

Mais une autre menace se profile déjà. La réforme des retraites en cours se heurte au le statut général et à la grille indiciaire. Le haut-commissaire à la réforme des retraites, J.P. Delevoye, le reconnaît : « *la question politique aujourd'hui c'est comment profiter de cette opportunité qu'offre le nouveau système (de retraite) pour éventuellement mettre en place une politique de rémunération...* » « *Il faut repenser la politique salariale du secteur public...* » (France Inter et Les Echos 11 octobre 2018).

FO-Fonction publique s'opposera à toute remise en cause du statut et à sa transformation en une fonction publique d'emplois sous convention collective.

Défendre la rémunération statutaire, défendre la grille et le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice c'est défendre la Fonction publique pour un service public de qualité.

Quand je vote  je sais pour qui et pourquoi je vote